



**HAL**  
open science

# Procès Jacqueline Sauvage : quand la presse joue le rôle de juge

Lou Portelli, Ambre Lepoivre

► **To cite this version:**

Lou Portelli, Ambre Lepoivre. Procès Jacqueline Sauvage : quand la presse joue le rôle de juge. Sciences de l'information et de la communication. 2017. dumas-03148574

**HAL Id: dumas-03148574**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03148574>**

Submitted on 22 Feb 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

## Master 1

Mention : Information et communication

Spécialité : Journalisme

# Procès Jacqueline Sauvage Quand la presse joue le rôle de juge

Responsable de la mention information et communication  
Professeure Karine Berthelot-Guiet

Tuteur universitaire : Adeline Wrona

Nom, prénom : PORTELLI Lou  
LEPOIVRE Ambre

Promotion : 2016-2018

Soutenu le : 14/06/2017

Mention du mémoire : Très bien

## REMERCIEMENTS

Nous souhaitons remercier Madame Adeline Wrona et Monsieur Thimothée Boutry pour les conseils précieux qu'ils nous ont apportés, autant dans les recherches que dans la construction de nos plans.

Nous remercions également Stéphane Durand-Souffland, chroniqueur judiciaire au *Figaro*, pour le temps qu'il nous a accordé et ses éclaircissements sur l'affaire Jacqueline Sauvage.

Pour finir, je tiens à remercier Lou Portelli qui a été une coéquipière idéale. C'est un plaisir de travailler avec elle.

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>PREMIERE PARTIE : La couverture médiatique des procès de Jacqueline Sauvage par Le Figaro comme marqueur de caractéristiques éditoriales propres</b>	<b>12</b>
A) Quotidien / magazine : les traitements différents des procès de Jacqueline Sauvage	12
B) Suivi des procès Sauvage par Le Figaro : conviction ou militantisme ?	16
<b>DEUXIEME PARTIE : La couverture médiatique des procès Sauvage par Le Figaro : engagement sociétal contre les violences conjugales</b>	<b>22</b>
A) L'influence de la presse sur la décision politique de gracier Jacqueline Sauvage	22
B) Jacqueline Sauvage, un mauvais exemple pour la défense d'une juste cause	26
<b>BIBLIOGRAPHIE et CORPUS</b>	<b>32</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>38</b>
<b>MOTS CLÉS</b>	<b>45</b>
<b>RÉSUMÉ</b>	<b>46</b>

## **INTRODUCTION**

Elle est devenue malgré elle le symbole des femmes victimes de violences conjugales. A 68 ans, Jacqueline Sauvage a fait la Une des journaux pendant des mois.

Le 10 septembre 2012, après une énième dispute avec son mari, Norbert Marot, elle abat ce dernier de trois coups de fusil. L'homme était de dos et buvait son habituel verre de whisky, sur la terrasse de leur pavillon à La Selle-sur-le-Bied, une commune du Loiret.

« *C'était lui ou nous* » répète-t-elle aux journalistes. Jacqueline Sauvage met fin à son calvaire conjugal, après 47 ans de violences. Sans jamais porter plainte, ni alerter qui que ce soit. En public, le couple paraît pourtant amoureux, complice<sup>1</sup>. Mais le tableau se noircit lorsque l'entreprise familiale, une société de transports que Jacqueline Sauvage gère d'une main de fer, rencontre des difficultés. Les disputes se multiplient et malmènent la relation amoureuse. Le 10 septembre 2012, Jacqueline Sauvage prend des somnifères avant d'aller se reposer dans sa chambre, qu'elle ferme à clé. Ivre, Norbert Marot enfonce la porte et frappe son épouse. Il retourne ensuite sur la terrasse, continue à s'enivrer. La sexagénaire prend alors une décision irréversible. Elle se munit de son fusil de chasse et tire. Après son geste, Jacqueline Sauvage prévient les secours : « *Je viens de tuer mon mari* ». A ce moment-là, elle ne le sait pas encore, mais son fils, lui aussi victime des violences de Norbert Marot, s'est suicidé quelques heures plus tôt, sans laisser d'explications.

---

<sup>1</sup> *Complément d'enquête*, « La vie sans les hommes », *France 2*, 9 février 2017

Jacqueline Sauvage reste onze mois en détention provisoire. Le 28 octobre 2014, le premier verdict tombe : elle est condamnée, par la cour d'assises d'Orléans, à dix ans de réclusion criminelle, pour le meurtre sans préméditation de son mari. Coup dur pour celle que les voisins appellent encore « *Madame Marot* ». Elle interjette appel.

Le 4 décembre 2015, deuxième procès, deuxième coup dur. La décision est confirmée par la cour d'assises du Loir-et-Cher. Ses avocates, Nathalie Tomasini et Janine Bonaguinta, affirment pourtant que Jacqueline Sauvage a changé. Surtout, elles tentent l'impossible en invoquant la légitime défense, pour alléger voire supprimer la peine de leur cliente. Peut-être espéraient-elles le même verdict que pour leur ancienne cliente, Alexandra Lange, acquittée en 2012 du meurtre de son mari violent. Elle lui avait tranché la gorge avec un couteau, alors qu'il tentait de l'étrangler.

Pour l'affaire Sauvage, cette stratégie est perdue d'avance. En droit français, l'article 122-5 du code pénal dispose que : « *N'est pas pénalement responsable la personne qui, devant une atteinte injustifiée envers elle-même ou autrui, accomplit, immédiate, un acte commandé par la nécessité de la légitime défense d'elle-même ou d'autrui, sauf s'il y a disproportion entre les moyens de défense employés et la gravité de l'atteinte.* » Autrement dit, la personne qui se défend face à son agresseur n'est pas considérée comme responsable aux yeux de la loi, si son acte est proportionnel et simultané à l'attaque subie. « *L'autodéfense inverse les rôles. Devenu victime, l'agresseur peut gagner l'oubli de son statut de coupable.* »<sup>2</sup> Plus schématiquement : si Jacqueline Sauvage avait tué son mari alors qu'il l'attaquait violemment, elle aurait probablement obtenu l'acquittement. Mais en l'espèce, Norbert Marot était de dos et ne présentait aucune forme de menace.

Les deux avocates au barreau de Paris, ne renoncent pas pour autant à un dernier coup de poker. Professionnelles du droit pénal, elles savent que l'acte de leur cliente ne peut être considéré comme une riposte, un acte de légitime défense. Alors, Me Tomasini et Me Bonaguinta vont plus loin.

---

<sup>2</sup> Robert Redeker, *Figaro Vox*, 28 décembre 2016,

Elles appellent pendant les procès à « *repousser les limites de la légitime défense appliquée aux situations de violences conjugales* »<sup>3</sup> et donc à changer le droit en cette matière. L'argument ne convainc pas et la défense échoue, à deux reprises. Pour le jury populaire, Jacqueline Sauvage est coupable, et doit purger dix ans de prison.

La jugement d'appel est clair. Il reprend les mêmes arguments qu'en première instance après l'étude du même dossier et confirme la décision de condamner la sexagénaire.

Le procès s'achève mais l'histoire est loin d'être terminée. Suite à la décision du 3 décembre, la mobilisation s'organise. Une pétition est mise en ligne par Karine Plassard, co-fondatrice de la branche d'« *Osez le féminisme* » à Clermont-Ferrand. L'objectif : obtenir la grâce présidentielle pour la libération de Jacqueline Sauvage. Les collectifs féministes s'approprient l'affaire et des rassemblements ont lieu à Paris. Tous les médias en parlent. Surtout, ils semblent prendre partie pour la victime devenue meurtrière. De nombreuses personnalités affichent leur soutien. Anne Hidalgo, maire de Paris, crée un comité de soutien avec l'ex-député écologiste européen Daniel Cohn-Bendit et Jean Luc Mélenchon, leader du Front de gauche. Ils réclament la libération de Jacqueline Sauvage et « *la révision de la loi sur la légitime défense* ». A droite, la députée LR Nathalie Kosciusko-Morizet rend visite à Jacqueline Sauvage en prison. Valérie Pécresse, présidente du conseil régional d'Ile-de-France, demande, elle aussi, la grâce présidentielle.

La mobilisation porte ses fruits. Plus d'un mois après les manifestations place du Châtelet, à Paris, François Hollande accorde à Jacqueline Sauvage une grâce partielle, qui lui permet de demander une libération conditionnelle immédiate. Elle bénéficie alors « *d'une remise gracieuse de sa peine d'emprisonnement de deux ans et quatre mois ainsi que de l'ensemble de la période de sûreté qu'il lui reste à accomplir* »<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> « Pourquoi l'affaire Jacqueline Sauvage fait débat », *Le Monde*, 29 décembre 2016

<sup>4</sup> « Grâce partielle de Jacqueline Sauvage: Quelles sont les différentes étapes avant son éventuelle sortie de prison? », *20 minutes*, 1er février 2016

Soulagement dans son camp, qui sera de courte durée. Après six semaines d'évaluations psychologiques et médicales, les résultats montrent que Jacqueline Sauvage a « *des difficultés à trouver une autonomie affective* » et qu'elle a été « *choyée, gâtée pendant l'enfance (...). Elle a besoin d'aide pour remettre de l'interdit dans le passage à l'acte*<sup>5</sup> ». Le 12 août 2016, sa demande de libération conditionnelle est refusée. Les juges lui reprochent de ne pas avoir confirmé qu'elle avait finalement choisi de commettre ces faits. La surmédiatisation de l'affaire l'a poussée à garder une posture de victime. « *Ce positionnement victimaire limite le travail d'élaboration intellectuelle qu'elle pourrait faire autour des faits* »<sup>6</sup>.

« *Epuisée par l'acharnement judiciaire* »<sup>7</sup>, Jacqueline Sauvage décide malgré tout d'interjeter appel. Demande qui sera à nouveau rejetée par la Cour. Cette fois, c'en est trop pour ses filles, qui écrivent une lettre au Président de la République, demandant une grâce totale. Dernière chance pour Jacqueline Sauvage de retrouver sa liberté. L'opinion publique s'insurge. Collectifs féministes, personnalités politiques, publiques et journalistes réclament la grâce dans les médias. A quelques mois de la fin de son quinquennat, François Hollande prend une décision lourde. Celui qui avait proposé de supprimer le pouvoir de grâce présidentielle en 2006 en considérant que c'est « *à la justice de lever un certain nombre de sanctions* »<sup>8</sup> change d'avis.

Après avoir reçu les filles de Jacqueline Sauvage à l'Élysée, François Hollande la gracie, sur le fondement de l'article 17 de la Constitution de 1958. Le Président choisit Twitter pour annoncer sa décision. Dans le communiqué, il affirme que « *sa place n'est plus en prison* ».

---

<sup>5</sup> Rapport d'expertise, examen psychiatrique et médico psychologique, CA de Paris, TGI de Melun, 23 mai 2016 (dossier p.24)

<sup>6</sup> dans le dossier

<sup>7</sup> Selon ses avocates, à l'AFP, 19 août 2016

<sup>8</sup> « Les socialistes font feu sur l'amnistie de Guy Drut », *Libération*, 29 mai 2006





Victoire d'un côté, défaite de l'autre. Les magistrats haussent le ton. Une grâce après deux condamnations par deux cours différentes est, selon eux, une entrave au pouvoir judiciaire. Et si les médias y étaient pour quelque chose? Ce ne serait pas la première fois que la surmédiation d'une affaire influence l'issue d'un procès.

## 2. Deux précédents célèbres

Souvenons-nous de l'affaire du petit Grégory. A 4 ans, Grégory Villemin est retrouvé mort, noyé et ligoté. L'affaire passionne les journalistes, entravant parfois le travail des gendarmes. En trente ans, plus de 3000 articles et une quinzaine de livres sont publiés. « *Le décor de l'affaire devient celui d'un film noir et les journalistes prennent la place des enquêteurs, au sens propre du terme : certains d'entre eux se font passer pour des gendarmes ou placent des micros dans les armoires.* »<sup>9</sup>. D'autres font fi de la

---

<sup>9</sup> « Le rôle inédit de la presse dans l'affaire Grégory », *France Bleu*, 16 octobre 2014

présomption d'innocence et accusent ouvertement la mère de Grégory Villemin d'avoir assassiné son enfant.

Autre exemple, le fiasco médiatique dans l'affaire d'Outreau. « *Depuis l'affaire Dreyfus, on avait rarement connu un tel tourbillon médiatique. L'affaire d'Outreau a fait les choux gras de la presse, mettant en exergue son caractère excessif avec des conséquences dévastatrices.* »<sup>10</sup>

Ces deux affaires et celle de Jacqueline Sauvage ont un point commun : l'influence de la presse, qui joue parfois le rôle de juge. C'est ce point qui a été le plus critiqué par les magistrats et avocats. La manière dont les journalistes ont couvert les actualités autour des procès n'est pas anodine. Il y a eu une vraie prise de partie. Les chroniqueurs judiciaires, en quelque sorte mi-journalistes, mi-juristes, s'en rendent bien compte.

Sur son blog<sup>11</sup>, le chroniqueur judiciaire Thierry Levêque se considère lui-même comme « *spécialiste de la justice depuis longtemps, journaliste depuis très longtemps* ». Il soulève la question du traitement de l'affaire Sauvage par les journalistes. Et conclut que « *la grâce est compréhensible mais elle ne doit pas faire oublier que deux procès d'assises ont pu mettre en lumière une autre vérité, plus nuancée que celle avancée par les médias* ». D'où la « *position victimaire* »<sup>12</sup> favorisée par la médiatisation de l'affaire reprochée à Jacqueline Sauvage lors du procès en appel.

Jacqueline Sauvage est présentée dans tous les journaux comme une femme battue, et l'opinion publique en oublie l'essentiel : l'étude du dossier. La Une de *Libération* du 23 décembre 2015 (voir ci-dessous) réclame clairement la grâce. Dans d'autres journaux, on surnomme François Hollande de « *François le juste* ». « *Mari violent* » est sans aucun doute l'association la plus employée par les journalistes du *Figaro* alors même qu'aucun d'entre eux n'a assisté aux audiences. La couverture des procès

---

<sup>10</sup> « L'affaire d'Outreau : une spirale médiatique infernale toujours condamnable », *Médiapart*, 5 mars 2012

<sup>11</sup> Spécialiste de la justice depuis longtemps, journaliste depuis très longtemps

<sup>12</sup> argumentaire du TAP dans sa décision

s'est faite par la reprise de dépêches de l'AFP. Pour autant, *Le Figaro* est le quotidien national qui a sorti le plus d'articles sur l'affaire. Pourquoi le groupe s'est-il autant intéressé à l'actualité autour de ces deux procès ? Et de quelle manière a-t-il relaté l'histoire ? Il est intéressant de voir que les articles du *Madame Figaro* sur le web et du *figaro.fr* renvoient, pour la plupart, aux pages Internet des pétitions réclamant la grâce de Jacqueline Sauvage, aux groupes Facebook de soutien à la loirétaine ou encore à d'autres articles écrits par le groupe sur la situation des femmes victimes de violences. Si le *figaro.fr* et *Madame Figaro* se sont chacun largement penchés sur les procès de Jacqueline Sauvage, le traitement qu'ils en font ne semblent pas être le même du fait de lectorats différents. Toutefois, chacun à leur façon, ils ont porté et fait connaître le cas de Jacqueline Sauvage. D'où la question suivante :

**Dans quelle mesure le *figaro.fr* et le *Figaro Madame* (sur le web) ont-ils participé à l'édification de Jacqueline Sauvage comme symbole de la lutte contre les violences faites aux femmes en couvrant l'actualité autour de ses deux procès ?**

Pour répondre à cette question, nous analyserons les articles que le *figaro.fr* et *Madame Figaro* ont publié sur leur site durant la période des deux procès jusqu'au prononcé de la grâce (du 28 octobre 2014 au 28 décembre 2016). Des entretiens avec le chroniqueur judiciaire du *Figaro*, Stéphane Durand-Souffland, et la journaliste du *Madame*, Lucile Quillet, viendront éclairer la compréhension de ce corpus. Mis en balance avec l'avis des journalistes, ces articles nous permettront de comprendre comment la presse, représentée ici par *Le Figaro* sur le web, a fait de Jacqueline Sauvage un symbole.

Dans un premier temps, c'est la couverture médiatique *figaro.fr* et du *Madame Figaro* qui sera analysée pour faire ressortir les différences de ligne éditoriale entre ces deux antennes. Nous verrons que ces positions divergentes sont synonymes d'approches différentes, l'une étant davantage politique, l'autre sociétale.

Dans un second temps, c'est l'engagement du groupe en faveur de la cause des femmes battues, représentée par l'affaire Sauvage, qui sera

questionné. D'une part, l'implication de la presse semble avoir contribué à faire pencher la balance politique en faveur de la grâce présidentielle. De l'autre, il apparaît que l'affaire Jacqueline Sauvage ne fait pas l'unanimité. De quoi se demander si la lutte contre les violences faites aux femmes a été défendue par la bonne affaire.

## **PREMIERE PARTIE : La couverture médiatique des procès de Jacqueline Sauvage par *Le Figaro* comme marqueur de caractéristiques éditoriales propres**

Fort d'une diffusion supérieure à 300 000 exemplaires, *Le Figaro* se classe parmi les cinq plus grands quotidiens nationaux de France. Il est aussi le plus ancien des quotidiens de l'Hexagone puisque sa création remonte à 1826. Depuis, il a su se diversifier et élargir son lectorat en lançant, le 26 avril 1980, sous l'impulsion de Robert Hersant, *Madame Figaro*. Il s'agit d'un magazine de mode féminin, hebdomadaire, fourni en supplément du quotidien dans son édition du samedi. C'est aux versions numériques de ces deux supports que nous nous intéressons et à leurs différentes manières de traiter l'actualité autour des procès de Jacqueline Sauvage.

### **A) Quotidien / magazine : les traitements différents des procès de Jacqueline Sauvage**

« *Le Figaro est un quotidien de droite, de plus en plus conservateur. On ressent beaucoup sa ligne à travers les rubriques politique et société. Le quotidien diffère du magazine car nos lecteurs sont plus jeunes, plus connectés. Il s'agit principalement de femmes plutôt urbaines, ouvertes, un brin bobos. Au Madame, notre différence majeure avec la ligne du Figaro, c'est que nous ne sommes pas politisés. Du moins, nous ne nous positionnons pas forcément à droite* », explique Lucile Quillet, journaliste au *Madame Figaro* sur le web. Elle est l'auteur de nombreux articles sur l'actualité autour des procès de Jacqueline Sauvage. Malgré les différences qu'elle évoque entre le *figaro.fr* et le magazine, des convergences existent. D'après ses explications, il arrive souvent que des articles

du *Figaro Madame* soient repris par le *figaro.fr*. « *C'était le cas de mon papier sur le témoignage des filles de Jacqueline Sauvage. Il a été placé tout en haut de la home du figaro.fr* », confie-t-elle.

Le *figaro.fr* est le premier à se tourner vers l'actualité du procès en première instance de Jacqueline Sauvage<sup>13</sup>. Il relaie l'information en reprenant une dépêche de l'Agence France Presse (AFP). Rares sont les quotidiens qui s'intéressent au procès dès le début. Seul *Libération* consacre également une brève à cette actualité<sup>14</sup> en reprenant les termes de l'AFP. Les autres quotidiens nationaux ne s'y intéresseront qu'à partir de la décision d'appel, rendue le 3 décembre 2015. En 2014, l'affaire ne fait pas encore beaucoup de bruit et plus rien ne sort sur le sujet jusqu'au procès en appel.

Le 3 décembre 2015, le *figaro.fr* publie un compte rendu d'audience, à partir de l'AFP – aucun journaliste du quotidien n'étant sur place. L'article intitulé « *10 ans de prison pour avoir tué son mari violent* » explique : « *La cour d'assises de Loir-et-Cher a confirmé aujourd'hui en appel la condamnation à dix ans de réclusion d'une femme reconnue coupable d'avoir tué son mari en 2012, après plusieurs années d'enfer conjugal fait de coups et d'abus sexuels sur elle et ses enfants* ». L'article reprend la déclaration de l'avocat général : « *La légitime défense n'est absolument pas soutenable. Aux violences de son mari, elle (Jacqueline Sauvage) aurait dû répondre par un acte proportionné, immédiat et nécessaire. Face à un coup de poing qui se solde par trois jours d'ITT, elle tire trois balles* ».

Le lendemain, 4 décembre 2015, *Madame Figaro* réagit également et consacre un article<sup>15</sup> à l'affaire. La rédaction du magazine non plus n'a pas de journaliste sur place lors du procès. « *On a repris la dépêche de l'AFP en formulant un nouveau titre éloquent : "10 ans de prison pour avoir tué le mari qui la battait et la violait". Cette situation était choquante. Un homme bat sa femme et ses enfants, les filles se font violer durant des années, la famille entière subit des violences*

---

<sup>13</sup> "10 ans pour avoir tué son mari qui la battait", *Le Figaro*, 28 octobre 2014

<sup>14</sup> "10 ans de prison pour une femme ayant tué son mari incestueux", *Libération*, 28 octobre 2014

<sup>15</sup> « Violences conjugales : dix ans de prison pour avoir tué le mari qui la battait et la violait », *Madame Figaro*, 4 décembre 2015

*psychologiques et cette femme prend quand même dix ans de prison, c'est révoltant. Si on veut résumer l'affaire : un homme bat sa femme et ses enfants pendant des années, et résultat elle le tue et prend 10 ans de taule », s'insurge Lucile Quillet. Révoltée par cette décision, la journaliste décide, avec l'appui de sa rédaction, de suivre de près l'évolution de l'affaire.*

Dans ce suivi, le quotidien et le magazine se distinguent. Le 10 décembre 2015, Lucile Quillet publie, dans *Madame Figaro*, une information<sup>16</sup> concernant le lancement de la pétition<sup>17</sup> mise en ligne sur le site change.org le 3 décembre 2015, et réclamant la grâce de Jacqueline Sauvage. Lucile Quillet insère un lien dans son texte qui renvoie directement vers la pétition. Elle indique également une page sur laquelle une collecte de fonds est organisée. On peut y lire : « *Cette collecte est organisée par l'association féministe Les Dé-Chaînées. Nous nous engageons à transmettre la totalité de la somme récoltée à Jacqueline Sauvage par le biais de son compte nominatif de cantine, dès que nous connaissons son numéro d'écrou \*ou\* de transmettre la somme récoltée aux filles de Jacqueline Sauvage afin qu'elles puissent réaliser les achats / les virements / nécessaires à la vie de leur maman emprisonnée ».*<sup>18</sup>

En lisant l'article « *60 000 signatures pour sauver Jacqueline Sauvage, battue et violée par son mari* », on ne peut éviter de relever des références évoquant un soutien, du moins de l'empathie, pour la sexagénaire. « *Ancienne femme battue* », « *elle subit pendant plus de quarante ans les violences physiques, sexuelles et psychologiques de son mari, qui viole et bat également les trois filles du couple* ». Pourtant, aucun journaliste n'était sur place lors des procès, et les dossiers judiciaires semblent moins catégoriques concernant les violences subies par Jacqueline Sauvage. Stéphane Durand-Souffland, chroniqueur judiciaire au *Figaro*, indique d'ailleurs : « *Une femme martyre qui tue son mari n'est pas condamnée deux fois par des cours d'assises différentes à de la réclusion*

---

<sup>16</sup> « 60.000 signatures pour sauver Jacqueline Sauvage, battue et violée par son mari », *Madame Figaro*, 10 décembre 2015

<sup>17</sup> [https://www.change.org/p/victoire-françois-hollande-gracie-jacquelinesauvage?recruiter=17194202&utm\\_source=share\\_petition&utm\\_medium=facebook&utm\\_campaign=share\\_facebook\\_responsive&utm\\_term=des-lg-share\\_petition-no\\_msg&fb\\_ref=Default](https://www.change.org/p/victoire-françois-hollande-gracie-jacquelinesauvage?recruiter=17194202&utm_source=share_petition&utm_medium=facebook&utm_campaign=share_facebook_responsive&utm_term=des-lg-share_petition-no_msg&fb_ref=Default)

<sup>18</sup> <https://www.lepotcommun.fr/pot/75tthd5a>

criminelle. Si les arguments de Jacqueline Sauvage avaient été corroborés par le dossier, elle aurait été, au moins la deuxième fois, condamnée à une peine avec sursis ».

Pour autant, Lucile Quillet décide de relayer des tweets d'internautes contestant la décisions qui, selon eux, ne rend pas justice à la situation des femmes battues.



On peut d'ailleurs discuter le choix des tweets repris et l'impartialité qu'ils manifestent. Par exemple, le premier est repris sur le compte @enervee. Qui sont les auteurs de ces tweets ? Est-ce une bonne chose de les relayer sans vérifier qui en est l'émetteur ?

Les jours se suivent et les articles s'enchaînent. Le *figaro.fr* semble toutefois moins dans l'empathie que le magazine. Il publie des articles factuels les 12<sup>19</sup>,

<sup>19</sup> « Mobilisation pour réclamer la grâce de Jacqueline Sauvage », *Le Figaro*, 12 décembre 2015



21<sup>20</sup> et 22<sup>21</sup> décembre 2015. Néanmoins des termes forts sont employés pour décrire la situation comme un «*enfer conjugal*», dans l'article du 12 décembre. Celui-ci fait état d'un rassemblement organisé place du Châtelet pour demander la grâce de Jacqueline Sauvage. Il renvoie également vers le lien de la page Facebook qui organise l'événement. L'article se conclut par un point sur la situation des femmes battues en France : « *Tous les trois jours, une femme meurt sous les coups de son compagnon ou ex-compagnon. Plus de 200.000 femmes par an seraient victimes de violences conjugales, mais moins d'une sur trois le signale à la police ou la gendarmerie.* » L'émotion est ici recherchée.

Néanmoins, son suivi reste davantage politique que sociétal. Prenons l'exemple de l'article publié le 1er mars 2016. « *Maud Olivier, élue de l'Essonne et Gwendal Rouillard, député du Morbihan, ont déposé, lundi 29 février, un amendement sur le projet de loi de lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement. Accessible sur le site de l'Assemblée nationale, le texte propose de "prendre en compte par exemple les cas de violences faites aux femmes poussant les victimes à se défendre contre leur agresseur". Dans ces cas, les actes de violences répétés et l'emprise de l'agresseur sur sa victime peuvent la placer dans un état de danger de mort permanent qui peut expliquer un geste pouvant paraître disproportionné en réponse immédiate, écrivent les parlementaires. (...) Si Jacqueline Sauvage n'est pas directement citée dans cet amendement, il ressemble au projet de loi annoncé par la députée LR Valérie Boyer qui souhaitait créer, dans le contexte de l'affaire Sauvage, un droit de "légitime défense différée" des femmes battues en décembre dernier* », peut-on y lire. Ici, le débat est axé sur l'éventuelle évolution juridique et joue moins, à l'inverse du *Madame Figaro*, sur l'empathie qui pourrait être ressentie par la situation d'emprisonnement de Jacqueline Sauvage.

## **B) Suivi des procès Sauvage par *Le Figaro* : conviction ou militantisme ?**

---

<sup>20</sup> « Trente parlementaires demandent à Hollande de gracier Jacqueline Sauvage », *Le Figaro*, 21 décembre 2015

<sup>21</sup> « J. Sauvage: la grâce présidentielle réclamée », *Le Figaro*, 22 décembre 2015

Si le traitement de l'actualité autour des procès de Jacqueline Sauvage par le *figaro.fr* est davantage politique que celui fait par *Madame Figaro*, plus sociétal, une prise de parti en faveur de la sexagénaire se ressent chez l'un comme l'autre. Si la ligne éditoriale du groupe est ancrée à droite, les journalistes du quotidien se sont toujours défendus de tout militantisme. « *Les journalistes qui y travaillent se contentent de mettre en avant des convictions dans lesquelles leurs lecteurs se retrouvent.* »<sup>22</sup>

Du côté du *Madame Figaro*, Lucile Quillet conteste également avoir pris le parti de Jacqueline Sauvage : « *Nous n'avons jamais clamé que Jacqueline Sauvage devait être libre. Nous ne sommes pas entrés dans le sujet en étant de son côté mais nous étions dans le choc. En entendant le verdict, nous nous sommes dit : "Quand même, dix ans!". On s'est demandé s'il n'y aurait pas pu y avoir une autre solution aux procès.* ». Elle précise : « *Il ne faut pas tomber dans la caricature en disant que le Madame était militant pour la cause de Jacqueline Sauvage car c'est un site féminin et que le quotidien était contre. Simplement, on ne l'a pas traité avec le même regard parce que nous n'avons pas les mêmes lecteurs et on ne réagit pas aux mêmes choses. Les deux traitements étaient légitimes* ».

Cela étant, plusieurs éléments viennent contredire cette affirmation. Tout d'abord, l'utilisation du champ lexical de la violence et le fait que le mari de Jacqueline Sauvage soit systématiquement associé à des qualificatifs négatifs. « *Mari violent* », « *homme violent, tyrannique, pervers et incestueux* », « *enfer conjugal* »<sup>23</sup> ou encore « *mari qui la battait et violait depuis des années* »<sup>24</sup>. Des qualificatifs qui peuvent être critiqués dans la mesure où aucun journaliste n'était présent sur place et n'a donc pu entendre les éléments du dossier lors de l'audience. Se pose alors la question d'une potentielle vision tronquée de la réalité. Lors de notre entretien, Stéphane Durand-Souffland déplore d'ailleurs que le quotidien ait traité cette affaire, en grande partie, par le biais de dépêches de

---

<sup>22</sup> « Le Figaro : un quotidien "de conviction", pas un journal militant », *France Culture*, 9 janvier 2014

<sup>23</sup> « Les filles de Jacqueline Sauvage demandent au président de gracier leur mère », *Le Figaro*, 22 décembre 2015

<sup>24</sup> « Une pétition de 200.000 signatures peut-elle permettre la grâce de Jacqueline Sauvage », *Madame Figaro*, 12 janvier 2016

l'AFP. Lucile Quillet l'avoue, à regret : « *Nous avons traité l'affaire depuis notre chaise, nous ne nous sommes jamais rendus sur place, ni aux procès* ». Les journalistes peuvent-ils alors se prévaloir d'écrire des articles en toute connaissance de cause, sans oublier un aspect de l'histoire ?

Cela n'a, en tout cas, pas empêché le groupe de relayer, avec assiduité, surtout pour *Madame Figaro*, l'évolution des pétitions en faveur de la grâce de Jacqueline Sauvage. Pas moins de quatre articles, sur les mois de décembre 2015 et février et août 2016<sup>25</sup>, tiennent à jour l'évolution des signatures sur change.org. Dans leurs titres, les articles annoncent l'adhésion de 60 000 personnes à la cause de Jacqueline Sauvage. Le suivi continue avec 130 000 signatures. Peut-on y voir une prise de parti implicite ? Un élément ressort : chacun de ces articles renvoient vers la pétition, comme une incitation à aller la signer. Comme cet article<sup>26</sup>, par exemple, qui qualifie la pétition en faveur de Jacqueline Sauvage de l'une des plus « virales » du web, avec 435 973 signatures à son actif, et toujours un lien y renvoyant.

En droit français, les pétitions en ligne n'ont aucune force probatoire dans la procédure juridique. Seules les pétitions papiers peuvent être prises en compte, dans une moindre mesure, depuis la loi constitutionnelle de 2008. Le Conseil économique, social et environnemental peut être saisi sous l'impulsion d'une pétition ayant recueilli au moins 500 000 signatures. L'organe doit alors analyser le sujet polémique et faire parvenir son avis au gouvernement. Avis qui reste uniquement consultatif. Mais si elles n'ont aucun impact d'un point de vue juridique, les pétitions ont tout de même le pouvoir de faire bouger l'opinion. C'est ce qu'avance un article publié sur le site Internet d'*Europe 1*<sup>27</sup> concernant la pétition demandant la grâce de Jacqueline Sauvage, sur change.org. Cette

---

<sup>25</sup> « 60.000 signatures pour sauver Jacqueline Sauvage, battue et violée par son mari », *Madame Figaro*, 10 décembre 2015

« Femmes battues : "Il faut arrêter de prendre des mesurette" », *Madame Figaro*, 1er février 2016

« Ces pétitions devenues virales sur Internet », *Le Figaro*, 24 février 2016

« Jacqueline Sauvage : une nouvelle pétition récolte 130.000 signature », *Madame Figaro*, 16 août 2016

<sup>26</sup> « Ces pétitions devenues virales sur Internet », *Le Figaro*, 25 février 2016

<sup>27</sup> « Affaire Sauvage : les pétitions en ligne ont-elles vraiment un impact ? », *Europe 1*, 28 janvier 2016

demande de grâce par pétition est, selon l'article, «  *inédite*  » en raison de la gravité des faits reprochés. «  *La pétition de soutien à Jacqueline Sauvage est d'une ampleur rare pour une pétition numérique.*  » Et d'ajouter: «  *La pétition figure parmi les plus fédératrices en France*  ».

Le *figaro.fr* va même jusqu'à créer un sondage interrogeant les internautes pour savoir si la loirétaine devrait être graciée, ou non. Avec un titre quelque peu incitatif : «  *François Hollande doit-il gracier Jacqueline Sauvage condamnée pour avoir tué son mari violent?*  »<sup>28</sup> Avec une telle formulation, difficile de dire que l'on préférerait voir une femme battue par son «  *mari violent*  » rester en prison. Trois jours plus tard, le site revient sur ce sondage et décrypte les votes de ses lecteurs. «  *Majoritairement, les internautes du Figaro se montrent solidaires de Jacqueline Sauvage. L'annonce de la remise de peine, dimanche soir, a engendré plus de 40.000 "j'aime" sur notre page Facebook - un chiffre hors normes. Pour plus de trois-quarts des internautes du Figaro qui ont répondu à une question du 28 janvier, François Hollande devait gracier Jacqueline Sauvage.*  »<sup>29</sup> Le chroniqueur judiciaire du *Figaro* critique cette pratique. «  *C'est facile de récolter, via les réseaux sociaux et Internet, des signatures pour une juste cause comme celle des femmes victimes de violences conjugales, le problème c'est qu'on ne s'appuie pas sur le bon dossier.*  »

Si l'on s'arrêtait à ces faits, d'aucuns pourraient considérer que le *figaro.fr* et *Madame Figaro* se sont engagés à soutenir les demandes de grâce en faveur de Jacqueline Sauvage. Néanmoins, cet aspect est contrebalancé par les tribunes publiées sur le *Figaro Vox*. Apparue en 2014, cette branche du *figaro.fr* est un espace de débats et d'opinions. Vincent Trémolet de Villers, rédacteur en chef du *Figaro Vox*, le définit ainsi : «  *Nous avons voulu apporter, à notre petite mesure, une forme de controverse où la raison prime sur l'émotion, où la variété des points de vues peut se manifester sans agressivité, où les convictions sont franches sans que le manichéisme ne règne en maître, où les spécialistes*

---

<sup>28</sup> « François Hollande doit-il gracier Jacqueline Sauvage condamnée pour avoir tué son mari violent? », Le Figaro, 28 janvier 2016

<sup>29</sup> « La grâce partielle de Jacqueline Sauvage? Une décision hollandaise! », Le Figaro, 1er février 2016

*éclairent nos zones d'ombres de leur connaissance, où les polémistes trouvent dans l'actualité une source inépuisable d'inspiration »<sup>30</sup>.*

De nombreux magistrats et avocats apportent leurs arguments et des éclaircissements sur l'affaire Sauvage, justifiant la décision des deux cours d'assises. Porter la cause des femmes battues est légitime, et l'on comprend l'engagement que prennent le *figaro.fr* et *Madame Figaro* à la défendre. Néanmoins, il est bon pour un site d'informations de laisser entendre tous les aspects d'une affaire.

C'est ce que fait *Figaro Vox*. Au cours de la période des deux procès, six tribunes sont publiées sur le site internet. Des avocats et des magistrats parlent de l'affaire, justifient la décision de justice, débattent du cas de la légitime défense différée. Mettre en balance les articles engagés du *Madame Figaro* avec ces tribunes montre que le traitement de l'affaire Sauvage n'est pas guidé par un militantisme de la part du groupe *Le Figaro*. Seules des antennes indépendantes, qui travaillent en « *électron libre par rapport au groupe* », comme l'explique Lucile Quillet, marquent leur engagement en faveur de la sexagénaire. Voici ce qu'avance, dans sa tribune, Florence Rault<sup>31</sup>, avocate à la cour, et qui pourrait être reproché à *Madame Figaro* : « *Pourquoi cette campagne, une telle déformation de la réalité, une telle pression sur la justice et sur le pouvoir exécutif ? L'objectif est simple : instrumentaliser la justice pour des fins qui ne sont pas les siennes, à savoir en la circonstance, assurer la promotion d'un féminisme victimaire, et affirmer l'impossibilité de l'existence d'une violence des femmes. Or, lorsqu'on essaye d'enrôler le juge, cela ne peut se faire qu'au détriment à la fois de la vérité, et du respect des libertés publiques. Le juge n'est pas là pour faire triompher une cause, aussi honorable soit-elle. Il est là pour juger des faits de transgression de l'ordre public. Et dans une démocratie, c'est lui qui est légitime à le faire* ».

« *On en vient donc à l'idée que si cette grâce est sans doute compréhensible, elle ne doit pas faire oublier que deux procès d'assises ont néanmoins pu mettre*

---

<sup>30</sup> « A quoi sert le Figaro Vox? », *Figaro Vox*, 4 février 2015

<sup>31</sup> « Affaire Sauvage : Ne pas confondre justice et féminisme », *Figaro Vox*, 29 janvier 2016

*en lumière une autre vérité, sans doute plus nuancée que celle avancée par les médias »,* écrivaient Alexandre Guiglriss, délégué général de l'Institut pour la justice, et Guillaume Janson<sup>32</sup>, avocat, pour qui les médias ont imposé leur vision manichéenne de la justice. La pression médiatique a-t-elle réellement fait pencher la balance politique dans le choix de gracier Mme Sauvage ? Est-ce la traduction d'un engagement aveugle dans la lutte contre les violences faites aux femmes sans tenir compte d'une décision de justice motivée ?

---

<sup>32</sup> « Affaire Jacqueline Sauvage : un décryptage du traitement médiatique », *Figaro Vox*, 1er février 2016

## **DEUXIEME PARTIE : La couverture médiatique des procès Sauvage par *Le Figaro* : engagement sociétal contre les violences conjugales**

Les procès de Jacqueline Sauvage font réagir, autant du côté de l'opinion publique que des médias. Chacun prend à coeur le combat que cette femme et ses filles mènent pour obtenir une libération après 47 ans d' « *enfer conjugal* ». Mais quels sont les effets de cette mobilisation ? Il semble que la pression citoyenne ait eu raison des instances politiques. La presse a, quant à elle, joué un rôle important dans ce déni de la décision de justice par le président de la république.

La grâce de Jacqueline Sauvage soulage d'un côté, fait enrager de l'autre. Les magistrats invoquent un camouflet à la justice. Et si le cas de Jacqueline Sauvage n'était pas le bon pour symboliser la cause des femmes battues ?

### **A) L'influence de la presse sur la décision politique de gracier Jacqueline Sauvage**

*« Les médias ont clairement influencé la décision prise par François Hollande de gracier Jacqueline Sauvage. La pression médiatique a été énorme, notamment avec les pétitions en ligne »,* affirme Lucile Quillet. D'après elle, le moment de bascule a été l'engagement des politiques via la pétition lancée par Valérie Boyer. Elle a été reprise uniquement par des politiques de droite (83 parlementaires Les Républicains l'ont signée), signe d'une opposition au gouvernement en place. *« C'était une bonne occasion de se mobiliser sur une cause qui fait consensus. C'est une histoire qui touche beaucoup à l'émotion. En disant que le jugement de Jacqueline Sauvage est honteux, on ne prend pas le risque de se mettre des gens à dos, à part les magistrats. C'est devenu un enjeu de positionnement*

*politique* », affirme Lucile Quillet. Et d'ajouter : « *Les gens étaient au courant de l'affaire. M. Hollande n'aurait pas pu continuer à l'ignorer* ».

L'analyse proposée par la journaliste du *Madame Figaro* rejoint celle du chroniqueur judiciaire, Stéphane Durand-Souffland. Au cours de notre entretien, ce dernier a estimé que le rôle des médias dans la décision de gracier Jacqueline Sauvage avait été déterminant. En surmédiant ces procès et en érigeant l'affaire en symbole de la lutte contre les violences faites aux femmes, les verdicts ont été bafoués et la politique a été opprimée, guidée. « *Je pense que François Hollande a vu dans cette affaire une opportunité, à travers les pétitions, un coup politique à jouer.* » Il regrette que la grâce soit venue casser les deux décisions qui avaient été prises par le peuple. « *Les cours d'assises sont faites pour confier à des citoyens le soin d'apprécier des situations humaines que l'on fait sortir du droit pur. On ne peut pas vivre dans un pays gouverner par les pétitions, sinon ce n'est plus la démocratie mais un populisme permanent. Et ça créé une instabilité juridique* », insiste Stéphane Durand-Souffland.

La décision politique a été rendue, et la grâce octroyée dans son bon droit comme en dispose l'article 17 de la Constitution de 1958. Elle est sans doute compréhensible, d'une certaine manière. Mais elle ne doit pas faire oublier que deux procès d'assises ont néanmoins pu mettre en lumière une autre vérité, celle d'une femme qui n'a jamais présenté ses excuses devant la cour, qui est restée dans une position victimaire, et dont des zones d'ombre persistent quant à son caractère impulsif. Une vérité différente et plus nuancée que celle avancée par les médias. C'est du moins ce qu'estiment Alexandre Guiglis et Guillaume Janson dans leur tribune du 1er février 2016<sup>33</sup>. « *On aurait surtout souhaité que la médiatisation de cette affaire soit davantage nuancée, afin d'éviter le risque qu'elle soit instrumentalisée. La justice et nos juges ont en effet besoin de sérénité pour exercer leur lourde tâche. Ainsi, dans quelques semaines, un juge d'application des peines devra statuer sur la demande de libération conditionnelle de Jacqueline Sauvage. On peut s'interroger sur la liberté (réelle) qu'aura ce magistrat de ne pas suivre l'oukase médiatique et la décision présidentielle* ». Cette pression médiatique, mais aussi citoyenne du fait des nombreux

---

<sup>33</sup> « *Affaire Jacqueline Sauvage : un décryptage du traitement médiatique* », *Figaro Vox*, 1er février 2016



rassemblements et pétitions en ligne, est d'autant plus forte qu'il n'existe aucun droit de réponse pour l'équilibrer.

Les magistrats se sont sentis publiquement bafoués et ont largement critiqué la décision de gracier Jacqueline Sauvage malgré les deux condamnations à la réclusion criminelle rendue par deux cours d'assises différentes. Virginie Duval, présidente de l'Union syndicale des magistrats, s'est exprimée sur LCI le 28 décembre 2016 et a été particulièrement virulente. Elle a dénoncé une décision « consternante »<sup>34</sup>. « *On voit que c'est davantage les médias qui rendent la justice que le droit. Le président de la République s'affranchit totalement des décisions de justice qui ont été rendues dans cette affaire, pour faire plaisir à l'opinion publique et à plein de personnes qui parlent sans connaître les faits* », a aussi fait valoir la magistrate.

Cette décision légitime-t-elle le fait de se faire justice soi-même ? C'est en tout cas l'avis de Me Daniel Soulez-Larivière. Dans un entretien au Monde publié le 29 décembre 2016<sup>35</sup> il explique que l'erreur qui a été commise dans cette affaire judiciaire est d'avoir invoqué la légitime défense comme moyen de défense. « *Invoquer l'excuse de la légitime défense revient à nier le crime en tant que tel* ». Il estime que la grâce légitime le crime. L'acte devient alors une alternative aux violences conjugales et permet, par conséquent, de se faire justice soi-même. Pour Stéphane Durand-Souffland, cette décision est un « *camouflet à la justice* ».

---

<sup>34</sup> « Grâce totale de Jacqueline Sauvage : le bonheur des uns, la consternation des autres », *LCI*, 28 décembre 2016

<sup>35</sup> « Pourquoi l'affaire Jacqueline Sauvage fait débat », *Le Monde*, 29 décembre 2016

Du côté des politiques, on salue la décision du président de la république. Sur Twitter, les personnalités publiques abondent dans le sens de M. Hollande. Une prise de parti qui peut être vu comme un geste médiatique.

 **Manuel Valls**   
@manuelvalls Suivre

Je salue la décision humaine du Président concernant Jacqueline Sauvage. Continuons à combattre les violences faites aux femmes.

RETWEETS: 638 | J'AIME: 1 622

08:29 - 28 déc. 2016

156 | 638 | 1,6 k

 **Arnaud Montebourg**   
@montebourg Suivre

Je me rejouis de la grâce de Jacqueline Sauvage par @fhollande . Combattons sans relâche les violences faites aux femmes !

RETWEETS: 245 | J'AIME: 328

07:45 - 28 déc. 2016

36 | 245 | 328

On voit bien que le cas de Jacqueline Sauvage sert plus que jamais la cause des femmes victimes de violences conjugales. Malgré l'empathie que l'on peut ressentir pour une femme ayant vécu un calvaire, il semble nécessaire de rappeler que, lors du procès en appel, l'avocat général avait demandé une confirmation de la condamnation à dix ans de prison pour ne pas créer un «*permis de tuer*». Il aurait sans doute été préférable que cette affaire serve à

mettre en avant les éventuels besoins des services qui permettent de signaler, interrompre ou juger les violences faites aux femmes, aux enfants ou aux personnes âgées. Que des organes plus accessibles aux femmes battues soient créés pour leur permettre de se livrer sur leur calvaire sans la peur d'être mal vues, jugées ou pire, pas crues. Mais est-ce pertinent que cette surmédiation ait fait de celle qui a tué son « *mari violent* » le symbole de la lutte contre les violences faites aux femme ?

## **B) Jacqueline Sauvage, un mauvais exemple pour la défense d'une juste cause**

« *Le féminisme - jusqu'aux Femen seins nus, c'est capital! - a trouvé matière, sur cette tragédie, à apposer une grille de dénonciations générales abstraites sans rien connaître des détails et des mystères de cette histoire familiale* », signe le magistrat Philippe Bilger dans sa tribune « *Affaire Jacqueline Sauvage : "L'émotion ignorante et la compassion téléguidée"* »<sup>36</sup>. Philippe Bilger est notamment connu pour son opposition à la loi Gayssot, qui réprime « *tout acte raciste, antisémite ou xénophobe*<sup>37</sup> ». Mais « *la plupart des chroniqueurs judiciaires l'écoutent comme le plus passionnant des avocats généraux. Ses pairs s'agacent de sa médiatisation. Bilger est l'un des rares qui osent s'exprimer malgré leur devoir de réserve* » résume une journaliste de *Libération*<sup>38</sup>.

Il ajoute dans sa tribune, quelques lignes plus loin : « *Parce qu'une femme a été, durant quarante-sept ans, victime de coups, d'humiliations et d'abus sexuels et qu'elle y a mis fin en tuant son mari odieux, elle serait forcément et légitimement une héroïne de la cause féministe ?* ». Dès lors, la question se pose : toutes les manifestations, tous les soutiens et recours qui ont fait de cette femme un symbole, ont-ils choisi la bonne affaire pour défendre la cause des femmes victimes de violences conjugales ?

---

<sup>36</sup> « Affaire Jacqueline Sauvage : "L'émotion ignorante et la compassion téléguidée" », *Figaro Vox*, 28 janvier 2016

<sup>37</sup> Loi n°90-615 du 13 juillet 1990

<sup>38</sup> Sonya Faure, « Au revoir, monsieur l'avocat général », *Libération*, 17 septembre 2011

Jacqueline Sauvage est victime pendant des années de la folie agressive de son mari. Leurs enfants en font également les frais. Mais pourquoi, en dépit de l'emprise plaquée, attendre 47 ans sans jamais déposer aucune plainte ? Est-ce le modèle à mettre en avant ? Et pourquoi régler le problème par trois balles de fusil dans le dos pour se retrouver à plaider, devant la cour d'assises, une légitime défense à retardement perdue d'avance ? En tout cas, trois magistrats plus six citoyens, d'abord, puis trois magistrats plus neuf citoyens ensuite n'ont pas été convaincus. La société ne devrait-elle pas se fier à cette justice censée représenter l'ensemble des citoyens ? A cet égard, Philippe Bilger affirme : « *Ce que ces juridictions ont mesuré est le poids d'un singulier tragique sur lequel les abstractions féministes et plurielles ne pouvaient pas avoir prise parce que les jurés étaient présents et que le comité était absent !* ».

Florence Rault, avocate à la cour, abonde dans le sens de Philippe Bilger. Dans le *Figaro Vox*, elle appelle à « *ne pas confondre justice et féminisme* »<sup>39</sup>. Voici comment elle entame son « coup de gueule » à propos du traitement de cette affaire : il « *illustre jusqu'à la caricature ce qu'est devenu le débat public. Approximations, ignorance, inculture juridique, androphobie, hystérie, se marient pour imposer UNE vérité et la mettre au service d'UNE cause* ». On retrouve dans cette rubrique du groupe *Le Figaro* une position qui rompt avec, ce que l'on pourrait appeler du « soutien », apporté par *Madame Figaro* à Jacqueline Sauvage. Là où le magazine ne remettait jamais en question les éléments de l'affaire et la position victimaire de la sexagénaire, les *Figaro Vox* offre une nuance et met en avant l'édification, à tort, de cette femme comme symbole contre les violences conjugales. « *Le monde politique, celui des médias, et celui de la culture se sont mobilisés de façon moutonnaire et dans des proportions assez stupéfiantes pour nous sommer de prendre parti* », ajoute l'avocate, dénonçant un mouvement qui a suivi tête baissée une affaire qui n'était probablement pas la meilleure choisie pour représenter une juste cause.

Tout comme Philippe Bilger (et Stéphane Durand Souffland - nous y viendrons plus tard), Florence Rault estime que si par deux fois, les jurés et les magistrats ont estimé que la légitime défense ne pouvait être retenue c'est au vu des circonstances dans lesquelles les faits ont été commis. Les médias, les comités

---

<sup>39</sup> « Affaire Sauvage : "Ne pas confondre justice et féminisme" », *Figaro Vox*, 29 janvier 2016

de soutiens, les manifestants mis en évidence des années de violences subies par Jacqueline Sauvage et ses enfants. Or, selon Me Rault : le « *dossier fait apparaître une autre réalité. Le récit que la clameur vient de nous infliger est tout simplement faux. Jacqueline Sauvage est restée mariée 47 ans avec un homme dont elle a eu 4 enfants. Les violences qu'elle aurait subies durant toute cette fort longue période ne sont attestées que par un seul certificat médical récent. Même si des témoignages de voisins et de relations parlent d'un homme manifestement colérique* ».

Pour le journaliste spécialiste de la justice, Stéphane Durand Souffland, « *il y avait dans le dossier, de nombreux éléments qui battaient en brèche sa version, notamment la réalité des sévices qu'elle aurait endurées pendant toutes ces années* ». Selon lui, des éléments viennent annihiler la position victimaire que Mme Sauvage persiste à revêtir durant les procès. Une anecdote ressort particulièrement : celle de la découverte de la maîtresse de Nobeit Marot. Plusieurs années avant l'affaire, Jacqueline Sauvage découvre que son époux a une liaison. Lorsqu'elle apprend l'identité de la femme qui lui vole son mari, Jacqueline Sauvage se rend chez cette dernière avec un fusil et la menace : « *Si tu ne laisses pas mon mari, je te tue* ». Elle ira même jusqu'à la brutaliser à coups de poing. Une histoire qui laisse perplexe Stéphane Durand Souffland : « *Tout cela est bizarre* ». Selon lui, les soutiens de la sexagénaire se sont impliqués dans l'affaire alors qu'ils n'en connaissaient pas les tenants et les aboutissants. « *Ils n'ont fait que suivre les arguments de la défense et on signé pour défendre une femme battue – ce qui est au demeurant tout à fait le louable* », mais peut-être pas tout à fait en phase avec la réalité.

Surtout lorsque M.Durand Souffland compare l'affaire Sauvage à celle d'Alexandra Lange, défendue en 2012 par les mêmes avocates que Jacqueline Sauvage, Nathalie Tomasini et Janine Bonaguinta — spécialistes de la cause des femmes martyres. « *Alexandra Lange était réellement martyrisée par son mari, ça ne faisait aucun doute. Elle a été acquittée, c'est d'ailleurs l'avocat général lui-même qui l'a demandé. On ne peut pas dire qu'il y a en France des femmes battues qui ne sont pas écoutées. C'est faux puisque de toute façon ce sont des citoyens qui jugent* », raconte le journaliste.

Idem pour le cas de Bernadette Dimet, condamnée le 5 février 2016 à une peine de cinq ans de prison avec sursis pour avoir tué son mari violent de deux coups de fusil de chasse. « *La différence avec Jacqueline Sauvage, c'est qu'elle a demandé pardon devant la cour* », explique Stéphane Durand Souffland. « *La justice refuse le droit d'abattre un mari violent, mais elle examine les circonstances. Pour Bernadette Dimet, Alexandra Lange, il était avéré que l'époux était agressif. Mais dans l'affaire Sauvage, aucun témoignage n'affirme l'avoir déjà vue avec des marques de violences .* »

# CONCLUSION

Le groupe *Le Figaro* est le média de presse quotidienne nationale qui a le plus traité les procès de Jacqueline Sauvage. *Le Figaro*, *Madame Figaro*, *Figaro Vox* ont régulièrement publié des articles revenant sur le contexte de l'affaire et ses enjeux. Mais aucun n'a abordé le sujet de la même manière. Le quotidien s'est davantage attaché au factuel en reprenant, dans la plupart des cas, des dépêches de l'*AFP*. Le magazine, quant à lui, a produit des articles un peu plus « engagés » en rattachant systématiquement le cas Sauvage au sujet plus général des femmes victimes de violences conjugales en France. *Le Figaro Vox* a permis de trancher entre ces deux visions par le points de vue de professionnels du droit.

Il en résulte que les procès ont parfois été traités avec une vision quelque peu tronquée de la réalité. L'engouement pour le cas de Jacqueline Sauvage, autant médiatique que publique, a fait de cette femme un symbole de la lutte contre les violences faites aux femmes. L'engouement a été tel, qu'il a conduit le M. Hollande à prononcé la grâce de la sexagénaire. Décision largement décriée et critiquée.

Quand nous avons choisi ce sujet, notre vision de l'affaire se cantonnait à ce que les médias publiaient. En tant qu'anciennes étudiantes en droit, il nous est paru un peu étrange qu'à deux reprises, la justice citoyenne n'ait pas été suffisante pour satisfaire l'opinion publique. Les médias ont mis au premier plan l'affaire Sauvage et ont, sans peut-être s'en rendre compte, discrédité les décisions de justice. Dans cette affaire, la séparation des pouvoirs a été mise à mal. La justice, qui agit souverainement au nom du peuple, a été bafouée par la décision présidentielle, poussée par l'influence des médias.

Comme pour beaucoup, dans un premier temps, le prononcé de la grâce a apporté un sentiment de soulagement et de justice. « *Sa place n'est pas en prison* » se disait-on.

Mais au fil des recherches, notre vision s'est affinée. Nous avons recoupé plusieurs avis de journalistes, de magistrats. Nous avons également lu le dossier de l'affaire publié sur le blog de Thierry Levêque. Tous ces éléments nous ont permis de connaître vraiment l'affaire Sauvage et ce qui a poussé les jurés à la condamner par deux fois. Avec tous ces éléments en main, nous avons pu prendre du recul sur la grâce et ce renversement de la justice par la politique.

Ce mémoire nous a appris, entre autres, que la recherche, l'enquête et la vérification des faits sont des points fondamentaux pour exercer le métier de journaliste dans les règles de l'art. Se déplacer aux audiences, sur les lieux pour rencontrer des témoins, ou juste passer un coup de téléphone, tout cela paraît évident. Pourtant tel n'est pas toujours le cas, particulièrement dans cette affaire. L'élaboration du mémoire nous l'a confirmé.



## **BIBLIOGRAPHIE et CORPUS**

FENECH, Georges, *Presse-justice : liaisons dangereuses*, L'Archipel, 2007, 1991 pages

### **FIGARO**

« Défilé pour la grâce de Jacqueline Sauvage », *Le Figaro*, 10/12/2016  
<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2016/12/10/97001-20161210FILWWW00124-manif-pour-la-grace-de-jacqueline-sauvage.php>

« Demande de grâce totale pour Jacqueline Sauvage par ses filles à l'Élysée », *Le Figaro*, 2/12/2016  
<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2016/12/02/97001-20161202FILWWW00252-demande-de-grace-totale-pour-jacqueline-sauvage-par-ses-filles-a-l-elysee.php>

« Jacqueline Sauvage : décision le 24 novembre », *Le Figaro*, 27/10/2016  
<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2016/10/27/97001-20161027FILWWW00255-liberation-de-jacqueline-sauvage-decision-le-24-novembre.php>

« Jacqueline Sauvage : une affaire à multiples rebondissements », *Le Figaro*, 21/08/2016  
<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/08/21/01016-20160821ARTFIG00072-jacqueline-sauvage-une-affaire-a-multiples-rebondissements.php>

« L'Élysée a transmis à la Chancellerie la demande de grâce totale de Jacqueline Sauvage », *Le Figaro*, 9/12/2016  
<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/12/09/01016-20161209ARTFIG00160-l-elysee-a-transmis-a-la-chancellerie-la-demande-de-grace-totale-de-jacqueline-sauvage.php>

« Jacqueline Sauvage renonce à faire appel de son maintien en prison », *Le Figaro*, 18/08/2016  
<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2016/08/18/97001-20160818FILWWW00174-jacqueline-sauvage-renonce-a-faire-appel-de-son-maintien-en-prison.php>

« Jacqueline Sauvage : les Républicains jugent l'autorité de Hollande bafouée », *Le Figaro*, 12/08/2016

<http://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/2016/08/12/25001-20160812ARTFIG00261-jacqueline-sauvage-l-autorite-de-hollande-bafouee-juvent-les-republicains.php>

« La demande de libération conditionnelle de Jacqueline Sauvage rejetée », *Le Figaro*, 12/08/2016

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2016/08/12/97001-20160812FILWWW00111-la-demande-de-liberation-conditionnelle-de-jacqueline-sauvage-rejetee.php>

« La libération de Jacqueline Sauvage, “une question de semaines” », *Le Figaro*, 24/03,2016

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/03/24/01016-20160324ARTFIG00249-la-liberation-de-jacqueline-sauvage-une-question-de-semaines.php>

« Jacqueline Sauvage : “C’est un camouflet pour la justice” », *Le Figaro*

<http://video.lefigaro.fr/figaro/video/jacqueline-sauvage-c-est-un-camouflet-pour-la-justice/4731473460001/>

« Jacqueline Sauvage graciée par François Hollande », *Le Figaro*, 31/01/2016

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2016/01/31/97001-20160131FILWWW00140-hollande-accorde-une-remise-gracieuse-de-peine-a-jacqueline-sauvage.php>

« Péresse veut grâcier Jacqueline Sauvage », *Le Figaro*, 26/01/2016

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2016/01/26/97001-20160126FILWWW00105-peresse-veut-gracier-de-jacqueline-sauvage.php>

« Jacqueline Sauvage va être «évaluée» en prison », *Le Figaro*, 08/02/2016

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2016/02/08/97001-20160208FILWWW00301-jacqueline-sauvage-va-etre-evaluee-en-prison.php>

« François Hollande accorde une grâce partielle à Jacqueline Sauvage », *Le Figaro*, 31/01/2016

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/01/31/01016-20160131ARTFIG00169-francois-hollande-decide-de-gracier-jacqueline-sauvage.php>

« Grâce de Jacqueline Sauvage : “Une décision courageuse” » pour son avocate, *Le Figaro*

<http://video.lefigaro.fr/figaro/video/grace-de-jacqueline-sauvage-une-decision-courageuse-pour-son-avocate/4730417499001/>

« Hollande va recevoir la famille de Jacqueline Sauvage », *Le Figaro*  
<http://video.lefigaro.fr/figaro/video/hollande-va-recevoir-la-famille-de-jacqueline-sauvage/4726684517001/>

« Les politiques montent au créneau pour exiger la libération de Jacqueline Sauvage », *Le Figaro*, 28/01/2016  
<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/01/28/01016-20160128ARTFIG00289-les-politiques-montent-au-creneau-pour-exiger-sa-liberation.php>

« Rassemblement à Paris pour la libération de Jacqueline Sauvage », *Le Figaro*, 23/01/2016  
<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2016/01/23/97001-20160123FILWWW00083-rassemblement-a-paris-pour-la-liberation-de-jacqueline-sauvage.php>

« Eva Darlan remercie François Hollande pour la grâce de Jacqueline Sauvage », *Le Figaro*  
<http://video.lefigaro.fr/figaro/video/eva-darlan-remercie-francois-hollande-pour-la-grace-de-jacqueline-sauvage/4730417492001/>

« François Hollande doit-il gracier Jacqueline Sauvage condamnée pour avoir tué son mari violent ? », *Le Figaro*, 28/01/2016  
<http://www.lefigaro.fr/actualites/2016/01/28/01001-20160128QCMWWW00124-francois-hollande-doit-il-gracier-jacqueline-sauvage-condamnee-pour-avoir-tue-son-mari-violent.php>

François Hollande recevra vendredi la famille de Jacqueline Sauvage, condamnée pour le meurtre de son mari violent, *Le Figaro*, 28/01/2016  
<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2016/01/28/97001-20160128FILWWW00140-hollande-va-rencontrer-la-famille-de-jacqueline-sauvage.php>

« Sylvie Leclerc condamnée à 9 ans de prison pour le meurtre de son compagnon », *Le Figaro*, 24/03/2016  
<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/03/24/01016-20160324ARTFIG00404-sylvie-leclerc-condamnee-a-9-ans-de-prison-pour-le-meurtre-de-son-compagnon.php>

« La députée Valérie Boyer propose "l'immunité pénale" aux femmes battues », *Le Figaro*, 08/03/2016  
<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/03/08/01016-20160308ARTFIG00298-la-deputee-valerie-boyer-propose-l-immunite-penale-aux-femmes-battues.php>

« Cinq ans de prison avec sursis pour la femme qui avait tué son mari violent », *Le Figaro*, 05/06/2016  
<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/02/05/01016-20160205ARTFIG00380-bernadette-dimet-condamnee-a-5-ans-de-prison-avec-sursis-pour-avoir-tue-son-mari-violent.php>

« Cinq ans de prison avec sursis pour la femme qui avait tué son mari violent », *Le Figaro*, 24/03/2016  
<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2016/03/24/97001-20160324FILWWW00392-sylvie-leclerc-condamnee-a-9-ans-de-prison-pour-le-meurtre-de-son-compagnon.php>

« Ces pétitions devenues virales sur Internet », *Le Figaro*, 24/02/2016  
<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/02/24/01016-20160224ARTFIG00318-ces-petitions-devenues-virales-sur-internet.php>

« Trente parlementaires demandent à Hollande de gracier Jacqueline Sauvage », *Le Figaro*, 18/12/2015  
<http://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/coulisses/2015/12/18/25006-20151218ARTFIG00253-trente-parlementaires-demandent-a-hollande-de-gracier-jacqueline-sauvage.php>

« 10 ans de prison pour avoir tué son mari violent », *Le Figaro*, 03/12/2015  
<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2015/12/03/97001-20151203FILWWW00425-10-ans-de-prison-pour-avoir-tue-son-mari-violent.php>

« 10 ans pour avoir tué son mari qui la battait », *Le Figaro*, 28/10/2014  
<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2014/10/28/97001-20141028FILWWW00274-10-ans-pour-avoir-tue-son-mari-qui-la-battait.php>

### **MADAME FIGARO**

« Jacqueline Sauvage : une nouvelle pétition récolte 130.000 signature », *Madame Figaro*, 16/08/2016  
<http://madame.lefigaro.fr/societe/jacqueline-sauvage-une-petition-recolte-130000-signatures-160816-115845>

« Jacqueline Sauvage : ses filles racontent l'enfer familial », *Madame Figaro*, 31/01/2016

<http://madame.lefigaro.fr/societe/jacqueline-sauvage-les-filles-racontent-lenfer-familial-310116-112185>

« Nathalie Kosciusko-Morizet : “Jacqueline Sauvage est une femme digne” », *Madame Figaro*, 26/01/2016

<http://madame.lefigaro.fr/societe/nkm-jacqueline-sauvage-femmes-battues-prison-260116-112069>

« Une pétition de 200.000 signatures peut-elle permettre la grâce de Jacqueline Sauvage », *Madame Figaro*, 12/01/2016

<http://madame.lefigaro.fr/societe/jacqueline-sauvage-battue-viol-violences-conjugales-prison-110116-111686>

« Femmes battues : “Il faut arrêter de prendre des mesurette” », *Madame Figaro*, 1/02/2016

<http://madame.lefigaro.fr/societe/jacqueline-sauvage-reaction-femmes-battues-petition-violences-010216-112197>

« Violences conjugales : dix ans de prison pour avoir tué le mari qui la battait et la violait », *Le Figaro*, 4/12/2015

<http://madame.lefigaro.fr/societe/violences-conjugales-10-ans-de-prison-tuer-mari-viol-sauvage-battre-041215-109855>

« Mon premier amour m'a battue pendant deux ans », *Madame Figaro*, 23/11/2016

<http://madame.lefigaro.fr/societe/mon-premier-amour-ma-battue-pendant-deux-ans-231116-117940>

« 60.000 signatures pour sauver Jacqueline Sauvage, battue et violée par son mari », *Madame Figaro*, 15/12/2015

<http://madame.lefigaro.fr/societe/une-petition-en-ligne-demande-la-grace-de-la-femme-battue-condamnee-a-10-ans-de-prison>

« Violences conjugales : dix ans de prison pour avoir tué le mari qui la battait et la violait », *Madame Figaro*, 4/12/2015

<http://madame.lefigaro.fr/societe/violences-conjugales-10-ans-de-prison-tuer-mari-viol-sauvage-battre-041215-109855>

« Grâce de Jacqueline Sauvage : une insulte à la démocratie motivée par l'idéologie victimaire? », *Figaro Vox*, 29/12/2016  
<http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2016/12/28/31003-20161228ARTFIG00197-grace-de-jacqueline-sauvage-une-insulte-a-la-democratie-motivee-par-l-ideologie-victimaire.php>

« NKM : “Affaire Jacqueline Sauvage : la violence et la grâce“ », *Madame Figaro*, 1/02/2016  
<http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2016/02/01/31003-20160201ARTFIG00276-affaire-jacqueline-sauvage-la-violence-et-la-grace.php>

« Affaire Jacqueline Sauvage : “L’émotion ignorante et la compassion téléguidée !“ », *Figaro Vox*, 28/01/2016  
<http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2016/01/28/31003-20160128ARTFIG00246-affaire-jacqueline-sauvage-l-emotion-ignorante-et-la-compassion-teleguidee.php>

« Affaire Sauvage : “Ne pas confondre justice et féminisme“ », *Figaro Vox*, 29/01/2016  
<http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2016/01/29/31003-20160129ARTFIG00268-affaire-sauvage-ne-pas-confondre-justice-et-feminisme.php>

## **ANNEXES**

Interview de Lucile Quillet, journaliste au *Madame Figaro* :

### **Quelle sont les différences de ligne éditoriale entre *Lefigaro.fr* et *Madame Figaro* ?**

Ligne du figaro : quotidien de droite, de plus en plus conservateur, qui traite de tout. Très bon dans les questions internationales et questions de société. On sent beaucoup la ligne éditoriale à travers la rubrique politique. Il y a toujours un candidat soutenu. Ca se sent aussi parfois dans les sujets de société, à travers les angles traités.

Je suis arrivée au Madame en avril 2014 (jusqu'à décembre 2016). J'avais une chef, qui est partie maintenant. Le but était de faire de la news sur le site. Avant ça, c'était beaucoup plus une espèce de site magazine. Petits flash, et plus de temps pour sortir, faire des reportage. Quand je suis arrivée, ils ont voulu dynamiser le site pour faire plus de contenu. Et le féminin a un enjeu éco car amène des annonceurs. Plus tu fais de pages, plus tu vends de la pub.

La nouvelle chef a donc redynamisé le site. Elle a reconstruit une ligne avec plus de rythme. La lectrice du Madame internet est plus jeune que le papier et que le quotidien, plus connectée, plutôt urbaine, ouverte, un brin bobo. Elle a un pouvoir d'achat. La rubrique société du Madame existant avant cette reconstruction mais il n'y avait pas trop le côté news. Nous on l'a accentué, quitte à prendre la main sur des sujets repris par Lefigaro.fr.

EX : si un rapport sort sur les violences conjugales, on discutait avec la rédaction du figaro.fr pour voir qui le faisait.

Notre différence avec la ligne du Figaro, c'est que nous ne sommes pas politisés. On était assez électron libre par rapport au groupe.

Plus de femmes lisent le Madame, plus jeunes, moins politisées, du moins pas forcément à droite. Mais des hommes lisent aussi nos sujets car il arrive

que certains d'entre eux soient présentés sur la home du Figaro.fr. C'est le cas de mon papier sur le témoignage des filles de Jacqueline Sauvage. Il a été placé tout en haute de la home. En plus on l'a sorti le jour même de la grâce partielle. Donc on pouvait parler IVG, pourtant différent de ligne du quotidien.

Pour nos sujets société on faisait pas mal de news le matin mais on avait aussi la liberté de faire des sujets froids comme les rapports de unicef sur l'excision. Ou des sujets qu'on choisissait qui étaient un peu en marge comme les femmes qui choisissent de se faire stériliser. Donc là on parle contraception, contrôle du corps via des témoignages sur des questions qui interrogeait la rédaction. On parlait beaucoup de nos vies car on correspond aussi aux lectrices. Nos bons sujets étaient des témoignages société que les autres ne prenaient pas le temps de faire.

### **Comment s'est fait le traitement de l'affaire Sauvage ?**

Il y avait eu une dépêche début décembre 2015 sur ce jugement. On l'a reprise avec un titre éloquent : elle prend 10 ans de prison pour avoir le mari qui la battait. Car c'était choquant. L'homme battait sa femme et ses enfants, les filles se sont fait violer, il exerçait une violence psychologique sur sa famille. Et sa femme prend 10 ans de prison, c'est révoltant. Si on veut résumer l'affaire, c'est « un homme bat sa femme et ses enfants pendant des années, et résultat si tu le tues, tu prends 10 ans de taule ».

### **Y a-t-il eu une prise de parti ?**

Nous n'avons jamais clamé qu'elle devait être libre. Mais c'est vrai qu'on était choqué par cette affaire. En entendant le verdict, tu te dis : « Quand même 10 ans ! ». On s'est s'il n'y aura pas pu y avoir un autre débouché.

Après il y a eu la pétition. 60 000 signatures en quelques jours, c'était beaucoup. Alors on a voulu suivre l'affaire. A l'époque, le figaro.fr ne considérait pas que c'était un fait majeur donc on a eu la main dessus. L'affaire est montée avec l'indignation populaire et les pétitions. Ensuite, ça a stagné pendant un moment. On a fait un papier sur un rassemblement. Alors j'en ai discuté avec ma chef : « Jacqueline Sauvage on arrête ? Parce que quand même il y a plus de 200 000 signatures. C'est important. Est-ce-que ça



ne mériterait pas qu'on relance le sujet ? ». Ca posait aussi la question de : 200 000 personnes se mobilisent sur internet mais il ne se passe rien. Alors à quoi servent ces pétitions ? Comment on peut faire bouger les choses. Elle m'a dit de me lancer car l'histoire nous avait profondément choquées. Alors j'ai fait plusieurs papiers.

Après cela, il y a eu la pétition des politiques. Alors on a continué à en parler.

### **Vous n'avez jamais évoqué le caractère violent de Jacqueline Sauvage :**

Je n'ai jamais entendu dire qu'elle avait des comportements violents. Que c'était un couple conflictuel oui. Mais nous, l'affaire on l'a traitée depuis notre chaise car on ne s'est jamais rendu sur place, ni aux procès. On passait des coups de fil et on en a toujours parlé en l'encrant dans un fait. « La pétition fait 200 000 signatures », « NKM va la voir en prison ». Il ne s'agissait pas de prendre parti mais on voyait l'histoire monter. Pour nous c'est devenu un symbole qu'il ne fallait pas ignorer. Donc savoir si Jacqueline Sauvage avait eu aussi des comportements violents, ce n'était pas notre job. Nous on s'est davantage intéressé à la protection des femmes battues. Cette femme s'est fait battre pendant des années et personne ne l'a vraiment aidée.

Puis, on a appris que M. Hollande allait recevoir les filles à l'Élysée. Là on s'est dit que ça devenait le sujet important du moment. A ce moment là, j'ai interviewé les avocates puis les filles, en témoignage. J'ai aussi fait un papier sur la chronologie de l'affaire où tu pouvais voir, à partir du procès, le buzz des pétitions, des politiques, la rencontre avec Hollande. Et petit à petit, les gens se sont engagés. On était tout en haut du Figaro.fr car c'était la première news. Il y a eu le papier de news qui a été fait par Lefigaro.fr qui était le factuel : Hollande accorde la grâce, avec une remise en contexte en dessous. Là c'est parti, puis après ça s'est un peu calmé.

### **Pourquoi ?**

Une nouvelle chef est arrivée. Tout ce qui était news société, elle le laissait beaucoup plus au Figaro.fr. Elle a plus développé la rubrique bien être, vie quotidienne des femmes. Les news sur Jacqueline Sauvage ne correspondaient plus trop au modèle.

J'ai quand même réussi à m'en occuper un peu.

### **Cette affaire a été un moyen de soutenir la cause des femmes battues ?**

On ne peut que soutenir la cause des femmes victimes de violences. Cette affaire a choqué, et parce qu'il y a eu de la mobilisation, on en a parlé. On a suivi le cours des choses. Le seul papier où c'était plus engagé de notre part d'en parler, c'était celui de début janvier où on disait qu'il y avait de plus en plus de signatures sur la pétition. On l'a fait parce qu'on voyait que les rassemblements à Paris ne regroupait pas énormément de monde, une centaine environ. On voulait montrer que, même si dans les faits les gens ne descendaient pas trop dans la rue, il y avait quand même une pétition qui récoltait plus de 200 000 signatures et un engagement politique.

Et c'était l'occasion de parler des violences conjugales, hors périodes particulières comme la journée des violences faites aux femmes, hors le rapport du ministère de l'Intérieur qui sort les chiffres des violences d'un coup.

### **La couverture médiatique a-t-elle influencé la décision politique ?**

Oui clairement. Il y a eu une montée en pression. Mais les médias n'auraient pas pu faire ça tout seul, sans la mobilisation citoyenne. Ils en parlent parce qu'il y a une mobilisation, notamment avec les pétitions en ligne. Le mouvement de bascule a été l'engagement des politiques via la pétition lancée par Valérie Boyer. Ça a été repris uniquement par des politiques de droite, signe d'une opposition au gouvernement en place. C'était une bonne occasion de se mobiliser sur une cause qui fait consensus. C'est une histoire qui touche beaucoup à l'émotion. Donc dire que le jugement de Jacqueline Sauvage est honteux, on ne prend pas trop de risque de se mettre des gens à dos, à part les magistrats. C'est devenu un enjeu de positionnement politique. Valérie Boyer préparait une proposition de loi sur la légitime défense différée. En fait, elle avait pris contact avec les avocates quelques mois avant le procès en appel. Elle s'est intéressée au sujet au début de l'année 2015 mais avant ça, les violences conjugales elle n'y prêtait pas vraiment attention, le sujet ne lui était pas particulièrement familier. Donc je ne sais pas si elle a récupéré cette cause ou pas. Mais en tout cas elle était incapable de me dire ce qu'il y avait dans son projet de loi.

Je pense que les médias influencent cette décision car ça fait monter en pression. Les gens étaient au courant de l'affaire. Hollande n'aurait pu continuer à ignorer l'affaire. Il a d'abord voulu satisfaire un peu tout le monde en accordant une grâce partielle. Ca a été très critiqué.

Il ne faut pas tomber dans la caricature : « le Madame était hyper militant car c'est un site féminin et le quotidien ils étaient contre ». Simplement, on ne l'a pas traité avec le même regard parce qu'on n'a pas les mêmes lecteurs et on ne réagit pas aux mêmes choses. Les deux traitements étaient légitimes.

Interview de Stéphane Durand-Souffland, chroniqueur judiciaire au *Figaro* :

### **Comment *Le Figaro* a-t-il couvert les procès Sauvage ?**

Ce n'est pas moi qui l'ai fait. On n'avait pas de journaliste sur place, ni au premier ni au second procès.

Il n'y avait pas de journaliste car je suis le chroniqueur judiciaire, or j'étais sur d'autres affaires donc personne ne pouvait le couvrir. Mais initialement il n'y a pas une volonté de traiter ou pas l'affaire.

### **Quel est votre avis sur l'affaire et sur la grâce de Mme Sauvage ?**

Une femme martyre qui tue son mari n'est pas condamnée deux fois par des cours d'assises différentes à de la réclusion criminelle. Les jurés sont des gens sensibles à la détresse et les cours d'assises peuvent donner des peines faibles, la minimale étant de deux ans de prison avec sursis et cinq ans quand la perpétuité est encourue. Si les arguments de SV avaient été corroborés par le dossier, elle aurait été au moins la deuxième fois condamnée à une peine avec sursis. Là on est dans une situation totalement particulière où elle plaide la légitime défense à retardement. C'est un argument juridique qui n'existe pas et donc absolument dangereux. Il y avait dans le dossier de nombreux éléments qui battaient en brèche sa version, notamment la réalité des sévices qu'elle aurait endurés pendant toutes ces années. Un élément qui a beaucoup joué, c'est celui de la découverte de la maîtresse de son mari. Elle va chez cette femme avec un fusil et la menace en disant : « si tu ne laisses pas mon mari je te tue ». Tout cela est bizarre. Les avocates en plus

avaient opté pour une défense extrêmement médiatisée. Elles avaient autrefois défendue Alexandra Lange, qui était vraiment martyrisée par son mari, ça ne faisait aucun doute. Elle a été acquittée, c'est même l'avocat général qui l'a demandé. On ne peut pas dire qu'il y a en France des femmes battues qui ne sont pas écoutées. C'est faux puisque de toute façon ce sont des citoyens qui jugent.

Ensuite, le procès a été habilement transposé par les avocates de JS. Elles sont très au point sur le débat de société : Les femmes martyres. Se sont enrôlés là-dedans plein de monde, dont des personnalités, qui évidemment ne connaissent pas le dossier. Ces gens n'ont fait que suivre les arguments de la défense et on signé pour défendre une femme battue – ce qui est tout à fait le louable. Mais le problème c'est que la réalité est plus compliquée. Alors tout est remonté jusqu'à l'Elysée. Et là ça devient inouï : le président de la république décide de donner une grâce en deux temps. Cette immixtion du politique dans la justice est dingue, de mon point de vue. Il y a même NKM qui est allée voir JS en prison. C'est délirant. Au bout du compte elle a été graciée par la pression populaire, les pétitions qui ont été signées. Si on me demande si je suis pour ou contre les violences faites aux femmes, évidemment je suis contre. C'est facile de récolter via les réseaux sociaux et Internet des signatures pour une juste cause, peu importe si on s'appuie sur un dossier qui n'est pas le bon.

### **Lorsqu'on décide de couvrir un procès seulement à partir de dépêche de l'AFP, est-ce-qu'on est totalement objectif sur l'affaire ?**

Bien sûr que non, ça prive d'objectivité, ce n'est pas bien. Mais c'est ce qui se fait dans tous les journaux quand il n'y a pas d'envoyé spécial. Alors on le fait à partir des dépêches d'agences. Mais l'AFP est plutôt objective, neutre en tout cas.

Mais là c'est une histoire de manipulation de l'opinion.

### **Quel est votre avis sur l'affaire Bernadette Dimet ?**

Elle a tué son mari à coups de fusil. Mais elle avait demandé « pardon ». Ce qui est extrêmement différent par rapport à Sauvage puisqu'elle continue à dire qu'elle est victime. Et elle, a pris 5 ans de sursis pour avoir tué son mari qui la terrorisait, l'humiliait et la brutalisait depuis des années. La justice dit

que ce n'est pas possible de tuer son mari mais elle regarde les circonstances. Là on savait que la mari était violent, il y avait des témoignages. Alors que dans l'affaire Sauvage, aucun témoignage n'affirme l'avoir déjà vue avec un cocard...

### **Lisez-vous les commentaires des internautes sur vos articles ?**

J'évite de le faire car c'est épouvantable, ça me déprime. Le problème quand on les lit c'est qu'on se dit que tout ce qu'on fait ne sert à rien. Les gens ne comprennent rien, c'est une espèce de déversoir d'idées reçues. C'est très démoralisant.

### **Les commentaires peuvent-ils faire évoluer l'état de la loi ?**

Les magistrats sont indépendants d'esprit et statutairement mais ils ne sont pas non plus imperméables. Ils entendent ce qui se dit. Mais surtout c'est des politiques qui voient ça et je pense que ça joue. On est dans une ère victimaire. Mais on marche un peu sur la tête car on ne peut pas demander aux victimes de changer la loi. Je pense que Hollande a vu dans cette affaire une opportunité, à travers les pétitions, un coup politique à jouer. On voit bien toutes ces pressions pour changer les délais de prescription, alourdir les peines, forcément au bout d'un moment ça passe.

Mais ça me paraît difficile pour la légitime défense différée. La légitime défense est facile à comprendre : il faut que la réponse soit proportionnée et simultanée. Par exemple Alexandre Lange a été acquittée parce qu'elle était sans arrêt menacée. En plus, elle est martyrisée de manière notable.

Pourquoi changer les lois qui fonctionnent très bien. Surtout que les cours d'assises sont faites justement pour confier à des citoyens, le soin d'apprécier des situations humaines qu'on fait sortir du droit pur. Il faut laisser la loi comme ça, on ne peut pas vivre dans un pays gouverner par les pétitions. Sinon ce n'est plus la démocratie mais un populisme permanent. Et ça créé une instabilité juridique.

# MOTS CLÉS

Justice

Assises

Procès

Jacqueline Sauvage

Le Figaro

Grace

## RÉSUMÉ

Ce mémoire porte sur les procès de Jacqueline Sauvage, condamnée en appel à dix ans de prison ferme pour avoir tué son mari violent. Une condamnation pourtant suspendue par la grâce présidentielle accordée par François Hollande, le 28 décembre 2016. Nous nous intéressons au traitement médiatique de l'affaire et à l'impact qu'ont eu la presse et l'opinion publique sur la décision politique. De nombreux magistrats ont dénoncé un camouflet à la justice tandis que des personnalités publiques se sont réjouies de la libération de la sexagénaire.

Dans chacun de nos mémoires, nous nous attachons à analyser la place de la presse et sa portée dans des sujets aussi puissants que celui des violences faites aux femmes.

This report concerns Jacqueline Sauvage's trials, convicted in appeal to ten years of imprisonment because she killed her violent husband. A conviction nevertheless suspended by the presidential pardon granted by François Hollande, on December 28th of 2016. We are interested in the mediatical treatment of the judicial affair and in the impact that had the press and the public opinion on the political decision. Numerous magistrates denounced an affront to the justice whereas public personalities were delighted at the liberation of Jacqueline Sauvage.

In each of our reports, we attempt to analyze the place of the press and its impact in subjects as powerful as violences against women.